



Hadopi), un colloque a été organisé en avril 2013. Il visait à explorer les premiers enseignements du chantier par une réflexion scientifique, réunissant pour cela des universitaires experts des questions de propriété intellectuelle. Dans le cadre d'un partenariat avec la RLDI, Revue Lamy Droit de l'Immatériel, les actes de ce colloque ont été publiés dans un numéro spécial de cette revue. La publication de ces actes a donné lieu à un rendez-vous Hadopi.

Les différents secteurs culturels

Comme chaque année, l'Hadopi était représentée lors des grands rendez-vous de différents secteurs culturels, tels que le Midem (Marché international de l'édition musicale), le Festival de Cannes ou le Salon du livre. Les représentants de la Haute Autorité ont également été sollicités pour présenter les missions de l'institution par d'autres professionnels, du secteur culturel comme du numérique : les rencontres de la FEVIS (Fédération des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés) organisées à Strasbourg en septembre 2012 ; les assises du numérique ou encore les rencontres de l'ADAMI de Cabourg, événements qui se sont tous deux tenus en décembre 2012.

À l'international

L'année écoulée a vu de nouveaux pays se doter de législations permettant de prévenir l'utilisation et la diffusion illicites d'œuvres protégées par un droit de propriété intellectuelle. L'Hadopi a poursuivi son travail approfondi de veille mené pour suivre les évolutions des dispositifs existants dans ces domaines à travers le monde.

En effet, face au phénomène mondial de diffusion et d'utilisation illicites d'œuvres protégées, de nombreux pays ont pris conscience de l'urgence d'actions et de réglementations adaptées. Les voies engagées se sont fait l'écho de différents mécanismes, certains pays ayant fait le choix de doter leurs dispositifs de missions d'appui au développement des offres légales et de mesure et suivi des usages licites et illicites des œuvres sur Internet. Ce travail de veille